Analyses d'eau pour les marchés publics : guide complet

Analyses d'eau et marchés publics : ce que vous devez savoir

Les collectivités locales, établissements de santé, bailleurs sociaux et gestionnaires d'équipements publics sont soumis à des obligations strictes en matière de qualité de l'eau. Pour répondre à ces exigences, ils font appel à des laboratoires accrédités* via des procédures de marchés publics. Ce guide détaille les aspects techniques, réglementaires et administratifs à maîtriser.

1. Pourquoi l'accréditation COFRAC est-elle obligatoire dans les marchés publics ?

La plupart des CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) relatifs aux analyses d'eau imposent que le prestataire dispose d'une accréditation délivrée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) conformément à la norme ISO/IEC 17025. Cette exigence découle de plusieurs textes réglementaires :

- ? Le Code de la santé publique (articles R. 1321-1 et suivants) pour l'eau potable
- ? L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire des eaux
- ? La circulaire DGS/VS4/2001/185 pour les légionelles dans les établissements recevant du public
- ? L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles

L'accréditation garantit la compétence technique du laboratoire, la traçabilité des mesures, la validité métrologique des équipements et la conformité des méthodes d'analyse aux normes EN ISO. Aquatycia est accréditée COFRAC (accréditation COFRAC Essais n° 1-5057, portée disponible sur www.cofrac.fr) pour l'ensemble des analyses réglementaires de l'eau.

2. Structure d'un CCTP pour des analyses d'eau

Un Cahier des Clauses Techniques Particulières pour des prestations d'analyses d'eau comprend généralement :

2.1 Description du périmètre technique

- ? Types d'eau concernés : eau potable (réseau, nourrice), eau chaude sanitaire (ECS), eau froide sanitaire (EFS), tour aéroréfrigérante (TAR), eau de piscine, eau d'irrigation
- ? Points de prélèvement : nombre, localisation, fréquence de rotation
- ? Paramètres analysés : liste exhaustive avec méthodes de référence normées (NF EN ISO)
- ? Fréquences : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle selon le type d'eau et le niveau de risque

2.2 Types de prestations courantes (D1, Type A, Type B)

Type | Description | Paramètres typiques D1 | Analyse de contrôle eau potable | Turbidité, pH, conductivité, coliformes, E. coli, entérocoques Type A | Analyse de surveillance eau potable | D1 + métaux, pesticides, nitrates, nitrites, THM, HAP Type B | Analyse complète eau potable | Type A + paramètres organiques, radioactivité,

micropolluants Légionelles | Dénombrement Legionella pneumophila | NF T90-431, NF EN ISO 11731 - résultat en UFC/L

3. Documents à fournir lors de la réponse à un appel d'offres

Pour répondre à un AO lié aux analyses d'eau, le laboratoire prestataire doit fournir :

- ? Attestation d'accréditation COFRAC* en cours de validité avec la portée détaillée des méthodes sous accréditation COFRAC
- ? Annexe technique de la portée d'accréditation précisant les matrices et paramètres couverts
- ? DC1, DC2, DC4 (formulaires réglementaires marchés publics)
- ? Attestation sur l'honneur de non-exclusion des marchés publics
- ? Extrait K-bis ou équivalent moins de 3 mois
- ? Attestations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)
- ? Assurance responsabilité civile professionnelle
- ? Références similaires sur les 3 dernières années
- ? Moyens humains et matériels : effectifs, équipements, système d'information labo (LIMS)

4. Délais contractuels et pénalités

Les marchés publics d'analyses d'eau fixent des délais contractuels stricts. À titre indicatif :

- ? Délai de rendu des résultats : 5 à 10 jours ouvrés pour la majorité des paramètres physicochimiques et microbiologiques
- ? Paramètres urgents (légionelles en situation de crise) : 24 à 48h avec protocole d'alerte dédié
- ? Rapport de conformité : transmission sous 24h en cas de dépassement de limite de qualité (LQ)
- ? Pénalités de retard : généralement 1/1000 du montant du marché par jour de retard, plafonnées à 5-10% du marché

Bon à savoir : Aquatycia dispose d'un système d'information LIMS permettant la transmission électronique des résultats et l'accès en ligne au rapport de conformité dès validation par le biologiste responsable.

5. Facturation dans les marchés publics - Chorus Pro

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les factures adressées à des entités publiques (État, collectivités, établissements publics) doivent être transmises via la plateforme Chorus Pro (obligation issue de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014). Concrètement :

- ? Les factures sont déposées au format Factur-X ou UBL/CII sur le portail Chorus Pro
- ? Le numéro SIRET de l'entité publique destinataire est obligatoire
- ? Le numéro d'engagement (code service ou marché) doit figurer sur chaque facture
- ? Le délai de paiement est de 30 jours pour les collectivités (50 jours pour certains établissements de santé)

Aquatycia est en mesure d'émettre des factures compatibles Chorus Pro et de vous accompagner dans la mise en place du processus de facturation dématérialisée.

6. Sous-traitance déclarée dans les marchés publics

Si le prestataire principal souhaite faire appel à un laboratoire sous-traitant pour certains paramètres, il doit impérativement :

- ? Déclarer la sous-traitance dans l'offre initiale (DC4 - déclaration de sous-traitance)
- ? S'assurer que le sous-traitant dispose lui aussi d'une accréditation délivrée par le COFRAC pour les paramètres concernés
- ? Obtenir l'agrément du sous-traitant par le maître d'ouvrage
- ? Mentionner les résultats du sous-traitant dans le rapport final en précisant son identité et son numéro d'accréditation

7. Cahier des charges type - points de vigilance

Lors de l'analyse d'un CCTP avant remise d'offre, vérifiez systématiquement :

- ? La portée exacte de l'accréditation requise (matrices, paramètres, méthodes) et sa correspondance avec votre portée COFRAC*
- ? Les délais de prélèvement et les zones géographiques couvertes
- ? Les conditions de transport des échantillons (températures, délais légaux)
- ? Les exigences de compte rendu : format papier, électronique, accès portail client
- ? La durée du marché et les clauses de reconduction
- ? Les clauses de révision de prix (indices SYNTEC, ICC)

Contacter Aquatycia pour vos marchés publics

Notre équipe commerciale est habituée à répondre aux appels d'offres publics et peut vous accompagner dans la rédaction de votre CCTP ou vous fournir l'ensemble des justificatifs nécessaires à votre réponse.

- ? Email : contact@aquatycia.fr
- ? Téléphone : 01 77 75 54 00
- ? Site web : www.aquatycia.fr

** Accréditation COFRAC Essais n° 1-5057, portée disponible sur www.cofrac.fr. Aquatycia SAS est accréditée par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 pour son seul site d'Alfortville (94) et pour les seuls essais et prélèvements listés dans cette portée. Seuls les résultats couverts par l'accréditation sont identifiés comme tels sur les rapports d'essais.*